



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 121445

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation du cimetière marin de Mers el-Kébir. Il lui a assuré lors d'une réponse à une question écrite que toutes les dispositions avaient été prises pour assurer la sécurité des restes des 1 300 marins français morts sur place les 3, 4 et 5 juillet 1940. La ville de Nice a décidé de réserver un espace dans la crypte du cimetière de Caucades pour accueillir en France les dépouilles de tous ces marins. Il lui demande dans quelle mesure l'État compte intervenir au plan administratif pour faciliter le transfert des restes des défunts de l'Algérie vers la France.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser que les travaux de restauration et de sécurisation, commencés en septembre 2006, ont été achevés en janvier dernier. Le mur d'enceinte a été surélevé, une maison a été construite pour un gardien en place depuis le 1er janvier 2007. L'ossuaire a été réhabilité, les tombes endommagées ont été reconstruites et sont matérialisées par des pupitres individuels fixés au sol et portant une plaque d'identité marquée d'un symbole confessionnel. Deux préaux, aménagés de part et d'autre de l'entrée, seront dotés de panneaux d'information relatant l'histoire de la bataille. Comme le sait l'honorable parlementaire, c'est à la suite d'une mission de ses services, effectuée en juillet 2005, que le ministre délégué aux anciens combattants a décidé le maintien sur place du cimetière de Mers el-Kébir et en a ordonné la réhabilitation. Il n'est donc plus envisageable de transférer les corps dans un cimetière situé sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121445

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3228

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4440